

De : Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France

Objet : réponse à la saisine relative au pluralisme et à l'impartialité des antennes, liés à la présence de membres du gouvernement dans différentes matinales le 10 novembre 2021

Par courrier électronique en date du 10 novembre 2021, Madame M.L. a interpellé le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France à propos de la présence de deux membres du gouvernement (Gabriel Attal et Bruno Le Maire) dans les matinales de France info et France Inter respectivement. Madame M.L. dénonce une présence excessive des membres de la majorité présidentielle sur les antennes de Radio France, qui entacherait le pluralisme de l'information, ainsi qu'un manque d'impartialité de ses journalistes, présentés comme "propagandistes du macronisme".

Le Comité s'est réuni pour procéder à l'examen de cette demande le 12 janvier 2022.

Il a estimé que la saisine en question entraine dans sa compétence, telle que celle-ci est définie par les articles 3-1 et 30-8 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, dans sa rédaction issue de l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016, et s'est, en conséquence, déclaré compétent pour en connaître.

Le Comité porte une attention toute particulière au pluralisme de l'information et à la juste représentativité des différentes idées exprimées dans le débat politique français. Il s'attache à suivre les moyens mis en œuvre par Radio France pour assurer le pluralisme d'opinions sur ses antennes et veille au respect effectif de ce principe.

En vertu de sa délibération n° 2017-62 du 22 novembre 2017 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision, et en dehors des périodes électorales, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel décompte les temps de parole selon la règle suivante : un tiers du temps d'antenne dédié au pouvoir exécutif (Président de la République et membres du gouvernement) et deux tiers équitablement répartis entre les partis et mouvements politiques qui expriment les grandes orientations de la vie politique nationale. Radio France et ses antennes se soumettent au quotidien au contrôle du CSA, devenue l'ARCOM depuis le 1er janvier 2022.

Le Comité a pu observer que les directions des antennes étaient particulièrement attentives à l'indépendance et au respect du pluralisme par les rédactions. Elles se réunissent régulièrement pour discuter des lignes éditoriales et des invités choisis, avec une attention particulière au pluralisme en vue des élections à venir. Un travail de coordination est également effectué au quotidien entre les antennes, afin de proposer aux auditeurs une information complète, fiable et exempte de tout biais politique. Chaque antenne garde toutefois sa liberté éditoriale avec pour enjeu primordial d'offrir à ses auditeurs un contenu respectueux de son identité de chaîne (France Bleu et sa proximité régionale, France info comme leader de l'information, France Inter comme média généraliste, ...).

Pour la semaine du 08 au 12 novembre 2021, le Comité a relevé la liste d'invités de 8h20 sur France Inter et de 8h30 sur France Info, afin de s'assurer du bon respect du pluralisme sur une base hebdomadaire. Sur un ensemble de douze invités, quatre d'entre eux appartenaient au pouvoir exécutif, équivalents à un tiers du temps de parole des invités de la semaine dans ces deux programmes. Ce compte, respectueux des règles du CSA, confirme que les antennes de Radio France ont agi dans le respect du pluralisme de l'information.

Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France